

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer chez le candidat :

- la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques en anatomie-physiologie, pathologie, pharmacologie, toxicologie, pharmacognosie, homéopathie, phytothérapie, dispositifs médicaux indispensables à la compréhension et à la mise en œuvre des techniques professionnelles ;
- la capacité à analyser une ordonnance ;
- la capacité à délivrer des médicaments ou des dispositifs médicaux ;
- la maîtrise des opérations de préparation et de conditionnement ;
- la capacité à effectuer les contrôles associés aux préparations ;
- la maîtrise des problèmes d'hygiène, de sécurité et de qualité.

Les sous-épreuves

U31 – Sciences Pharmaceutiques – Coefficient : 8 – Ponctuelle écrite : 3h

U32 – Commentaire Technique Ecrit – Coefficient : 6 – Ponctuelle écrite : 1h

**U33 – Travaux Pratiques de Préparation
et de Conditionnement de Médicaments – Coefficient : 3 – Ponctuelle pratique : 2h30**

U34 – Travaux Pratiques de Reconnaissance – Coefficient : 1 – Ponctuelle pratique : 0h30

Détails des sous-épreuves page suivante

Sous-épreuve E3A : Sciences Pharmaceutiques – U31 – Coefficient 8

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve porte sur **les savoirs associés en anatomie-physiologie, pathologie, pharmacologie, toxicologie, pharmacognosie, homéopathie, phytothérapie, dispositifs médicaux**. Des questions peuvent faire référence aux doses maximales des produits dont la liste limitative figure dans le référentiel de certification.

Évaluation

La sous-épreuve permet de vérifier :

- que le candidat maîtrise les connaissances scientifiques et technologiques en anatomie-physiologie, pathologie, pharmacologie, toxicologie, pharmacognosie, homéopathie, phytothérapie, dispositifs médicaux ;
- qu'il est capable de les **appliquer et de les restituer dans des situations professionnelles spécifiques** ;
- qu'il fait preuve de **qualités d'analyses et de synthèse, de soin et de rigueur dans la rédaction**. Les indicateurs d'évaluation sont ceux du référentiel des savoirs associés en anatomie-physiologie, pathologie, pharmacologie, toxicologie, pharmacognosie, phytothérapie, dispositifs médicaux.

Formes de l'évaluation

Ponctuelle : écrite – durée : 3h

L'épreuve comporte plusieurs questions liées ou indépendantes se rapportant au maximum à cinq des disciplines constitutives de cette épreuve.

L'anatomie-physiologie, la pathologie et la pharmacologie sont obligatoirement évaluées et deux des disciplines parmi : la toxicologie, la pharmacognosie, l'homéopathie, la phytothérapie, les dispositifs médicaux.

Sous-épreuve E3B :

Commentaire Technique Écrit – U32 – Coefficient 6

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve E3B **consiste à commenter une ordonnance** comportant des spécialités (4 au maximum), et, éventuellement, un ou plusieurs dispositifs médicaux. Le candidat peut être amené à formuler des conseils hygiéno-diététiques se rapportant à la prescription.

Le candidat doit indiquer dans le commentaire les remarques qu'entraîne la prescription : **recevabilité, posologie, interaction(s) et/ou contre-indication(s) éventuelles, conseils, formalités de délivrance**. Les documents nécessaires sont obligatoirement mis à la disposition des candidats par le centre d'examen conformément à la matière d'œuvre qui lui est adressée. Aucun document personnel n'est autorisé.

Une erreur majeure de commentaire, à savoir :

- une posologie anormale ;
- une interaction médicamenteuse référencée comme contre-indiquée ;
- une contre-indication absolue indiquée(s) sur les documents fournis, non signalée(s) ou signalée(s) à tort par le candidat,

entraîne l'attribution de la note zéro à la sous-épreuve E3B.

Évaluation

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales C11, C12, C13, C32, C33, C51, C52, C65 du référentiel de certification. Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification.

Formes de l'évaluation

Ponctuelle : écrite – **durée : 1h**

Sous-épreuve E3C :

Travaux pratiques de préparation et de conditionnement de médicaments – U33 – Coefficient 3

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve E3C permet d'évaluer chez le candidat :

- la maîtrise des opérations de préparation et de conditionnement ;
- la capacité à effectuer les contrôles associés aux préparations ;
- la maîtrise des exigences d'hygiène, de sécurité et de qualité.

Pour cette sous-épreuve sont concernées les formes pharmaceutiques mentionnées aux chapitres 8-3 et 8-4 du référentiel de savoirs S14 de pharmacie galénique. La sous-épreuve consiste à exécuter, conditionner et étiqueter en vue de la délivrance au public :

a) deux préparations magistrales à partir d'une prescription donnée au candidat (coefficient 2) ; cette prescription pourra comporter des incompatibilités mais pas d'erreur de posologie ;

b) une préparation officinale figurant au Formulaire national (coefficient 1), compte tenu des précisions apportées par les chapitres 8-3 et 8-4 du référentiel de savoirs associés S14 de pharmacie galénique.

Les documents nécessaires sont obligatoirement mis à la disposition des candidats par le centre d'examen conformément à la matière d'œuvre qui lui est adressée.

Aucun document personnel n'est autorisé.

La note zéro sera attribuée à la sous épreuve EC3 dans les cas suivants :

- préparation non exécutée ;
- erreur de produit ;
- oubli de produit ;
- erreur (calcul ou pesée) sur la quantité de principe actif.

Évaluation

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales C15, C21, C22, C23, C24, C25, C31, C36, C43, C51, C52, C65 du référentiel de certification. Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification.

Formes de l'évaluation

Ponctuelle : pratique – durée : 2h30

Sous-épreuve E3D :

Travaux Pratiques de Reconnaissance – U34 – Coefficient 1

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve E3A permet de vérifier que le candidat est capable de reconnaître cinq préparations galéniques, cinq produits chimiques, cinq plantes et cinq dispositifs médicaux pris dans les listes limitatives figurant dans le référentiel de certification.

Les réponses sont reportées par écrit.

Évaluation

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales C21, C24 du référentiel de certification. Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification.

Barème :

1 point sur 20 sera attribué par réponse exacte et complète, toute réponse incomplète, erronée ou absence de réponse sera notée zéro.

Formes de l'évaluation

Ponctuelle : pratique – durée : 30 min